

VOIE VERTE DE L'HUVEAUNE

CONCERTATION PREALABLE

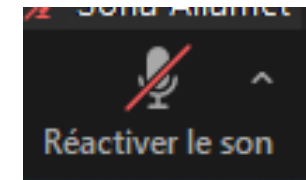
Réunion de restitution

22 mai 2023



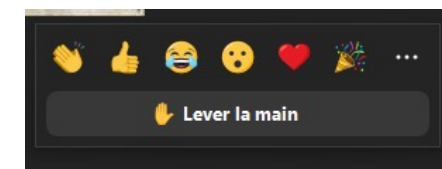
Principes de fonctionnement ZOOM

Vos micros sont désactivés par défaut. Vous pourrez les rétablir lors des temps d'échanges.



Nous vous invitons à vous renommer : Prénom-Nom-Organisme représenté > Pour cela, ouvrez la fenêtre « Participants », cliquez à droite de votre nom sur « Plus » et « Renommer ».

Pour partager vos réactions et lever la main : « Réactions » puis « Lever la main ». Vous pouvez cliquer ensuite sur « Baisser la main ».



La rencontre est enregistrée à des fins de compte-rendu.

M. Didier Réault

Vice-président de la Métropole délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'eau, à la GEMAPI, aux Ports



Pourquoi une restitution de la concertation ?

- Vous **partager les grandes lignes de ce que nous avons recueilli**, via le questionnaire, le registre numérique, les réunions et rencontres à l'extérieur ;
- **Consolider ces enseignements** grâce à vos retours ;
- **Vous informer des suites** de l'élaboration du projet de voie verte

Déroulé de la rencontre

18h05 – Introduction

18h15 – Retour sur la démarche de concertation

18h20 – Les principaux enseignements de la concertation

18h50 – La suite du projet

18h55 – Echanges

19h20 – Conclusion

19h30 – Fin de la réunion

1/ INTRODUCTION

LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE



Faisons connaissance

Vous participez à cette réunion en tant que :

- Représentant associatif ?
- Riverain ?
- Elu ?
- Cycliste ?
- Autre ?

Qui a participé à la concertation et de quelle manière :

- Atelier, réunion
- Echanges dans l'espace public
- Questionnaire en ligne
- Registre en ligne
- Je n'ai pas participé à la concertation

Où habitez-vous ?

- 6&8
- 9&10
- 11&12
- Autre arrondissement de Marseille
- En dehors de Marseille

Quiz

Qu'est-ce qu'une voie verte ?

- Un cheminement en pleine nature
- Une piste cyclable peinte en vert
- **Un cheminement réservé à la circulation non motorisée**

Le projet permettra-t-il de se baigner dans l'Huveaune ?

- Oui
- **Non**
- Ca dépendra des jours

Le tracé de la voie verte sera-t-il uniquement sur les berges ?

- Oui
- **Non**
- Ca dépend



Rappel des objectifs de la voie verte

Une voie verte de 14 km sur le territoire marseillais, pour :

- **Mieux se déplacer en modes doux :**
 - Amélioration du cheminement existant (du Prado à la Capelette) et développement du maillage cyclable (connexions nouvelles).
 - Création de nouveaux tronçons de la Capelette à Saint-Menet.
 - Etude du prolongement de la voie verte jusqu'à Aubagne.
- **Offrir des espaces de loisirs**
- **Préserver le cours d'eau et sa biodiversité**
- **Prendre en compte le risque inondation**

Un projet réalisé en 2 phases :

- **D'ici 2026** > un projet complet réalisé sur les terrains publics et/ou disponibles.
- **D'ici 2030** > Une voie verte au plus proche de l'Huveaune.



Coût prévisionnel global : 23 millions € H.T
(Projet 2026 : 10,3 millions)

2/ RETOUR SUR LA DEMARCHE DE CONCERTATION

LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE



Les objectifs de la concertation préalable

- **Un moment de partage et d'information** sur le projet de voie verte (présenter le projet, les acteurs)
- **Débattre** des caractéristiques principales du projet, **recueillir les avis et les propositions** sur :
 - ✓ Le projet ;
 - ✓ Les tracés de la voie verte ;
 - ✓ Les services et équipements souhaités le long de la voie verte.
- **Nourrir et partager l'étude avant-projet**
 - ✓ Présenter et transmettre les avis recueillis ;
Partager l'avant-projet retenu
- **Expliquer les décisions prises :**
Ce qui a été pris en compte, ce qui n'a pas pu être pris en compte et pourquoi, lors de la présentation du projet retenu.

Les outils d'information et de concertation

Du 26 janvier au 26 mars 2023, différents outils ont été mobilisés

DES OUTILS POUR TOUS

14 temps d'échange et d'information en extérieur

120 personnes rencontrées

5 ateliers de concertation au cœur des quartiers traversés

148 participants

Un questionnaire participatif en ligne

1 113 réponses

Un registre numérique en ligne

24 contributions

Une adresse e-mail

10 contributions

DES OUTILS DEDIES A CERTAINS PUBLICS

2 réunions d'information avec les **associations locales** des quartiers traversés

38 participants

2 rencontres avec des **associations spécialistes** (modes actifs, PMR)

12 participants

3 ateliers avec les **jeunes de collèges** des quartiers traversés

68 collégiens rencontrés

2 ateliers avec les **salariés** des quartiers traversés

25 participants



La concertation en image



Temps d'échange et d'information en extérieur (secteur 6&8)



Atelier participatif (secteur 11&12)



Rencontre avec les élèves du collège Louise Michel (secteur 9&10)



Rencontre avec les entrepreneurs de la vallée de l'Huveaune (secteur 11&12)

3/ LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE



Les points qui fédèrent

Des usages mixtes attendus sur la voie verte

- Une attente forte **d'usages récréatifs** : pouvoir se promener, se balader, faire du sport.
- Une voie qui pourra aussi être utilisée pour les **déplacements domicile-travail et les déplacements « utiles »** (aller à l'école, faire des courses...)
- Le **vélo (classique et électrique) et la marche** représentent la très grande majorité des déplacements projetés.



« A la belle saison, cela représentera un lieu privilégié pour se promener ou faire du sport ! » (Contribution questionnaire en ligne)

Un équipement au cœur de la ville

- Un souhait marqué de pouvoir profiter d'un **espace végétalisé, ombragé et sécurisé**, au cœur de la ville.



« Une priorité de ce projet doit être de renaturer et de végétaliser » (Personne rencontrée dans l'espace public)

Les points qui fédèrent

Une voie confortable, continue et connectée

- Une voie verte souhaitée **continue le long des berges**, notamment pour les cyclistes souhaitant se rendre au travail.
 - ✓ Une remise en question des itinéraires bis dans le cadre de la voie verte ;
 - ✓ Mais des reconnections perçues positivement afin de densifier le maillage cyclable sur le territoire.
- Un **parcours signalé et visible**, depuis les lieux de reconnection mais aussi sur le reste du maillage cyclable.
- Une voie **connectée** principalement aux transports en communs, aux parcs et aux équipements culturels, sportifs et éducatifs.
- Une demande forte **d'élargissement de la voie**, principalement sur les secteurs les plus fréquentés des 6&8.

« Éviter au maximum les reconnections sur voirie, privilégier un itinéraire droit et le long des berges » (Participant atelier #1 9&10)



Les points qui fédèrent

Des équipements au service de la praticité et de la convivialité

- Préserver la voie verte de l'artificialisation et **privilégier un mobilier simple, pratique et discret** :
 - ✓ Les points d'eau, toilettes, bancs, poubelles sont les équipements les plus demandés.
 - ✓ Un mobilier sobre et résistant, qui s'entretient facilement (face à la crainte des dégradations).
- **Moderniser l'offre récréative, la diversifier** (équipements de loisirs, de sport et de détente), faire de la voie verte un lieu de **convivialité**.
 - ✓ Parcours de santé ludique, des agrès sportifs.
 - ✓ Jeux pour enfants adaptés à tous les âges, y compris pour les plus petits.
- Installer des équipements **adaptés à l'usage du vélo : abris vélos sécurisés, arceaux, stations Levélo, signalisation.**
- Intégrer des équipements centrés sur **l'apprentissage et la sensibilisation sur le patrimoine et la biodiversité de l'Huveaune.**

« *Rester plus naturel possible* »
(Questionnaire en ligne)

« *Parkings vélos sécurisés en bout de voie pour interconnectivité métro/bus* » (Questionnaire en ligne)



Les points qui questionnent

Thématique	Questions posées	Conditions de réussite et arguments
Conflits d'usage	Comment éviter de se gêner et assurer l'accès à tous les usagers ?	<ul style="list-style-type: none">• Une séparation cycliste/piéton qui fait débat.• Une alerte sur la nécessité de faire respecter l'usager le plus vulnérable (panneaux, médiateur, police...)• Elargir les horaires d'ouverture actuel de la voie verte qui fait aussi débat.
Dispositifs anti-intrusion	Faut-il installer des dispositifs anti-intrusion et si oui, de quelle manière ?	<ul style="list-style-type: none">• Limiter l'accès aux véhicules motorisés (scooters).• Ne pas gêner l'usage des mobilités douces (vélo, vélo cargo, poussettes, fauteuils roulants).• Une demande prioritaire : ne pas mettre de dispositifs mais renforcer les contrôles.
Trajets domicile-travail	Le cheminement sera-t-il suffisamment adapté aux déplacements domicile-travail ?	<p>Lever les doutes sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les détours créés par les itinéraires bis à 2026.• Le partage de l'espace avec les piétons.• La priorité des cycles aux traversées de voiries.

Les points qui questionnent

Thématique	Questions posées	Conditions de réussite et arguments
Respect de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• Comment intégrer la voie verte dans son environnement ?• Comment éviter que l'affluence menace les écosystèmes ?	<ul style="list-style-type: none">• Renaturer les berges de l'Huveaune et protéger le cours d'eau.• Eviter la pollution par de nouveaux déchets.• Entretien l'équipement et le cours d'eau.• Limiter l'artificialisation des sols.
Impact foncier	Comment intégrer l'impact foncier dans la réalisation du projet ?	<ul style="list-style-type: none">• De fortes demandes pour un équipement confortable et ambitieux.• Des craintes quant à son impact sur certains fonciers privés.
Eclairage	Quand éclairer, où et avec quelle technologie ?	<ul style="list-style-type: none">• Assurer la sécurité des usagers la nuit, sans consensus sur l'éclairage nocturne.• Ne pas déranger la biodiversité et les riverains du tracé.

Des propositions spécifiques par secteur

6&8

- **Élargir le cheminement** en limitant l'impact sur le foncier privé.
- **Faciliter l'accès à la voie verte** : créer une nouvelle passerelle, élargir les horaires d'ouverture actuels.
- **Conserver et améliorer l'offre récréative** : espaces de jeux, terrains de sport.

9&10

- **Améliorer et simplifier les connexions sur voiries** : priorité aux cycles et aux usagers de la voie verte.
- **Élargir la voie verte existante et améliorer/entretenir le mobilier** (éclairage, bancs).
- **Améliorer l'état des berges et préserver sa biodiversité** : conserver des espaces de biodiversité sanctuarisés, créer un parcours pédagogique et ludique.

11&12

- **Créer de nouveaux franchissements** pour connecter les deux rives et éviter les détours.
- **Connecter la voie verte aux gares TER, aux transports en commun.**
- **Valoriser le patrimoine existant** (béals, moulins) et **les vues sur le paysage** et l'Huveaune.

Les principales attentes

Eviter les conflits d'usage
entre cyclistes et piétons

Sécuriser l'équipement
Pas de scooters, équipements adaptés à tous les usagers

Continuité du parcours
Pas de détours trop longs

Intermodalité
Connexions aux transports en commun, aux pistes cyclables existantes et à venir

Cadre paysager agréable
ombragé et entretenu

Revêtement
roulant, confortable, durable

Accompagnement des usagers
Au-delà de l'aménagement, prévoir une présence humaine : médiation, verbalisation...

Accessibilité
Barrières/dispositif anti-intrusions adaptés, plages horaires d'ouverture et de fermeture élargies

Signalétique
Lisible, claire, jalonnant l'ensemble du linéaire

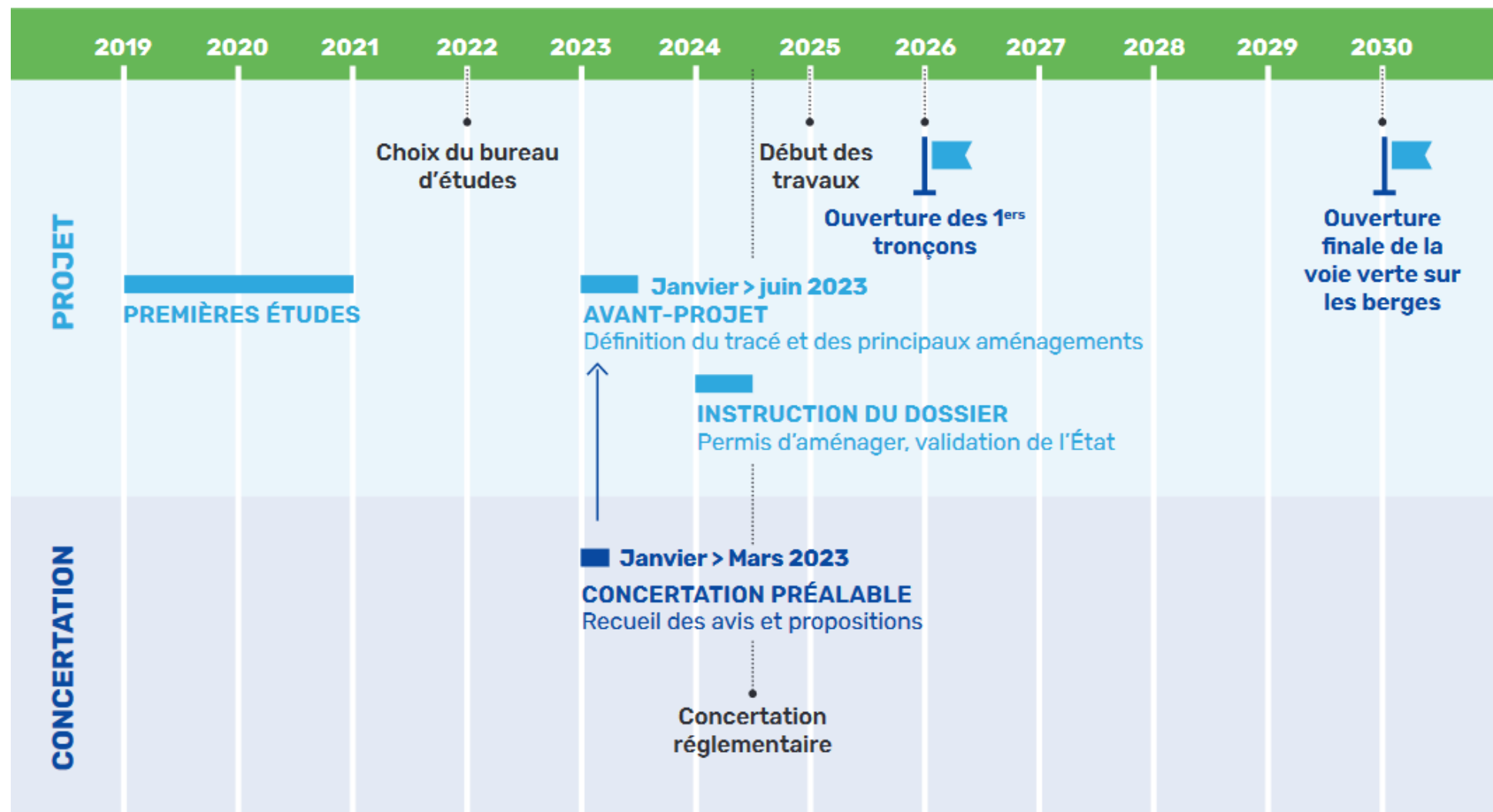


4/ LA SUITE DU PROJET

LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE



La suite du projet



La suite des échanges

Les prochaines étapes

- ✓ Sept/octobre 2023 : adoption du bilan de la concertation.
- ✓ Fin 2024 : communication du projet validé par les services de l'Etat (enquête publique réglementaire)
- ✓ 2024/2023 : Échanges complémentaires pour affiner la déclinaison opérationnelle par tronçon.

Et tout au long du projet

- ✓ Information régulière sur les grandes étapes du projet, ses avancées.
- ✓ Maintien de l'adresse mail pour répondre à vos questions.

5/ ECHANGES ET REACTIONS

LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE



M. Didier Réault

Vice-président de la Métropole délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'eau, à la GEMAPI, aux Ports



ANNEXES

LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE



Quelques principes d'aménagements retenus



Séparation vélo/piétons

Pas de séparation physique (barrière, terre plein central) entre les usages piétons et cycles



Nature en ville

Des berges végétalisées : plantations locales, diversification des habitats, intervention sur les deux berges

Les arbitrages définitifs seront connus à l'issue de l'étude avant-projet (AVP).

Les prochaines étapes :

- ✓ Juin 2023 : rédaction du bilan de concertation, finalisation de l'AVP
- ✓ S1 2024 : instruction du dossier (permis d'aménager, validation de l'Etat)
- ✓ S2 2024 : concertation réglementaire (enquête publique et présentation de l'AVP validé)
- ✓ S1 2025 : début des travaux
- ✓ S1 2026 : ouverture des premiers tronçons



Revêtement

Un revêtement roulant, durable, perméable et confortable pour les piétons et les cycles.



Eclairage

Un éclairage fonctionnel et sécuritaire, durable et respectueux de la biodiversité.



RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA VOIE VERTE

Une voie verte de 14 km sur le territoire marseillais, pour :

- **Mieux se déplacer en modes doux :**
 - Amélioration du cheminement existant (du Prado à la Capelette) et développement du maillage cyclable (connexions nouvelles).
 - Création de nouveaux tronçons de la Capelette à Saint-Menet.
 - Etude du prolongement de la voie verte jusqu'à Aubagne.
- **Offrir des espaces de loisirs**
- **Préserver le cours d'eau et sa biodiversité**
- **Prendre en compte le risque inondation**

Un projet réalisé en 2 phases :

- **D'ici 2026** > un projet complet réalisé sur les terrains publics et/ou disponibles.
- **D'ici 2030** > Une voie verte au plus proche de l'Huveaune.



Coût prévisionnel global : 23 millions € H.T
(Projet 2026 : 10,3 millions)